

Lettre de Luther au Pape Léon X

« Pourquoi le Pape, dont le sac est aujourd'hui plus gros que celui des plus gros richards, n'édifie-t-il pas [*ne construit-il pas*] au moins cette basilique de Saint Pierre [*grande église de Rome*] de ses propres deniers [*ses propres économies*], plutôt qu'avec l'argent des pauvres fidèles ? »

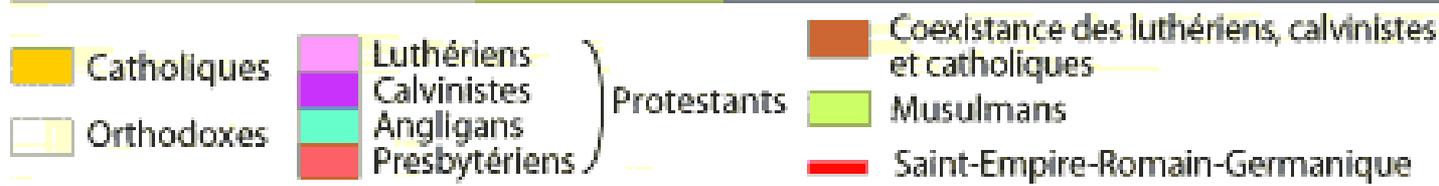
Document 1 : Luther à Léon X (10) – Lettre de 1520

Document

2 :

Les divisions religieuses de l'Europe au XVI^e (16^e) siècle

Carte Luc Rehmet





Document

3 :

Jour de la
Saint
Barthélemy :
le 24 août
1572 -
François
Dubois -
Lausanne



Document 4 :
Henri IV (4) -
Pourbus - 1610 -
musée du
Louvre

« Nous avons jugé nécessaire de donner maintenant à nos sujets une loi générale, claire, nette et absolue, par laquelle ils soient réglés sur tous les différents [*problèmes*] qui sont survenus entre eux, et y pourront encore survenir.

III. - Ordonnons que la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, sera établie en tous les lieux et endroits de notre Royaume [...] pour y être paisiblement et librement exercée, sans aucun trouble ou empêchement.

IV. – [...] Avons permis et permettons à ceux de ladite Religion Prétendue Réformée, de vivre et demeurer par toutes les villes et lieux de nôtre Royaume, [...] sans être enquis, vexez, molestez, ni astreints à faire chose pour le fait de la Religion contre leur conscience [*sans être gênés ou obligés de faire ce qu'ils ne veulent pas*]. [...] »

Document 5 : l'Édit de Nantes
- recueil actes et lois – archives
nationales - 1598





Document 6 : Richelieu au siège de la Rochelle (1627/1628) - H. Motte - 1881

EDIT 4

DU ROY,

PORTANT SUPPRESSION

DES EDITS DE NANTES ET DE NISMES;

Revocation generale de tous les Privileges cy-devant
accordez à ceux de la Religion pretenduë reformée:
Et qui ordonne la Demolition de tous les Temples,
& l'Interdiction de l'exercice de ladite Religion dans
tout le Royaume, Pais & Terres de l'Obeissance de
Sa Majesté.

Vérifié en Parlement le 22. Octobre 1685.



A M E T Z,

JEAN & BRICE les ANTOINE, Imprimeurs jurés du Roy, &
de Nosseigneurs de Parlement, demeurans dessous le Tillot
à la Place de Chambre.

M. D C. L X X V.

Document 7 :
Suppression de
l'Édit de Nantes par
Louis XIV - 1685



Doc^t 8 : Les dragonnades, ou la conversion forcée des protestants après l'annulation de l'Édit de Nantes - illustration lithographie - Engelmann - B.N.

Les Protestants fuient

« Ce projet [*l'annulation de l'Édit de Nantes*] a causé la désertion de 80 à 100 000 personnes de toutes conditions, qui ont emporté avec elles plus de trente millions de livres [*monnaie de l'époque*] ; la mise à mal de nos arts et de nos manufactures [*usines de l'époque*] .»

Document 9 : S. Le Prestre de Vauban (1633-1707),
Mémoire pour le rappel des Huguenots (1689).